



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2016

Le mardi 9 février 2016 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 03/02/16, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, Mme Claudine Thomas, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse, Mme Michèle Dengreville, M. François-Xavier Binvel, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido, M. Olivier Savin (à partir du point 13), M. Philippe Maury, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, M. Stéphane Bossy, M. Franck Billard, Mme Sylvia Guillaume, Mme Catherine Morio, Mme Marie-Claude Saulais (à partir du point 3), Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Paul Athuil, Mme Isabelle Guilloteau, M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, Mme Béatrice Troussard, M. Alain Tapprest (à partir du point 4), Mme Cécile Goutmann, M. Jacky Hadji, M. Mohammed Yenbou.

Ont remis pouvoir :

Mme Martine Broyon à Mme Claudine Thomas, Mme Monique Sibani à Mme Audrey Duchesne, M. Alain Senechal à M. Alain Mamou, M. Olivier Savin à M. François-Xavier Binvel, Mme Nathalie Le Nevanic à Mme Michèle Dengreville, Mme Victoria Pavan à Mme Colette Boissot, M. Emeric Brehier à Mme Isabelle Guilloteau, M. Alain Tapprest à Mme Béatrice Troussard.

Absents :

Mme Marie-Claude Saulais (points 1 et 2).

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE :

Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 15 décembre 2015 et 11 janvier 2016

1) Présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine pour l'année 2014

- De prendre acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine pour l'année 2014.

2) Convention des services partagés entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne pour l'année 2016

Considérant que depuis une convention en date du 21 décembre 2005, une mutualisation des moyens humains et matériels a été effectuée entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine et la Ville centre de l'intercommunalité, en l'occurrence la Ville de Chelles.

Depuis cette date, cette convention a, chaque année, été renouvelée et révisée en fonction du développement de l'intercommunalité.

- D'approuver le contenu de la convention des services partagés.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent. (Unanimité)

3) Financement de l'étude pré-opérationnelle - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Sous réserve de l'accord préalable des copropriétés de la Grande Prairie et de l'Argonne, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude pré-opérationnelle de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat des copropriétés

- De financer en conséquence 50 % du coût de l'étude pré-opérationnelle évaluée entre 50 000 et 70 000 €.

- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 11 « Charges à caractère général », article 617 « Etudes et recherches ».

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au portage et au financement de l'étude pré-opérationnelle.

(Unanimité)

4) ZAD du Mont-Guichet et du Bel-Air - Demande de nouvelle Z.A.D.

Considérant que par délibération du 21 janvier 2005, le Conseil Municipal avait demandé au Préfet de Seine-et-Marne la création, sur le territoire de la Commune, d'une zone d'aménagement différé (ZAD) communale en vue de préserver les possibilités d'aménagements du secteur dit du Bel-Air au sud du Mont-Guichet, afin de sauvegarder et de mettre en valeur ce patrimoine non bâti.

Considérant que la loi n°2010-597 du 03 juin 2010 relative au Grand Paris a disposé que le droit de préemption lié à une Z.A.D. pouvait être exercé pendant une période de 6 ans renouvelables. Cette Loi dispose que les zones d'aménagement différé créées avant l'entrée en vigueur de cette Loi prennent fin 6 ans après cette entrée en vigueur ou, si ce délai est plus court, au terme du délai de 14 ans prévu à l'article L.212-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure.

Considérant que dès lors, pour les Z.A.D. créées après le 6 juin 2002 celles-ci prendront fin 6 ans après l'entrée en vigueur de la Loi soit le 06 juin 2016.

- De demander au Préfet la création d'une Z.A.D. communale sur le territoire de la Commune sur les secteurs du Bel-Air et du Mont-Guichet. (Unanimité)

5) Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec un promoteur

Considérant le contentieux avec le promoteur INTERCONSTRUCTION relatif aux conséquences de l'annulation d'un arrêté de sursis à statuer et plus généralement de la non réalisation d'une opération immobilière en 2006.

- D'approuver le protocole d'accord transactionnel mettant un terme à titre de transaction de façon définitive, irrévocable et sans réserve au litige sus exposé né entre les parties. (Unanimité des votants : 43 pour, 2 abstention(s))

6) Cession d'un délaissé de voirie à un riverain avenue Salomon de Caus

- De décider de désaffecter le triangle qui constitue un délaissé de voirie, d'une surface inférieure à 10 m² en anomalie sur la parcelle correspond à la voie Salomon de Caus.
- De constater la désaffectation.
- De décider du déclassement définitif de cette portion de voirie, sans nécessité d'une enquête publique puisque la désaffectation et le déclassement de ce triangle n'affecte en rien le linéaire et la circulation sur la voirie publique.
- De décider de la cession de l'emprise correspondant audit triangle tel que déterminé par le plan de division du géomètre au prix de 33 €/m².
- De dire que les frais préalables inhérents à cette cession (frais de géomètre) puis les frais d'acte notarié seront à la charge du cessionnaire de l'emprise. (Unanimité)

7) Action pour sauvegarder le commerce de proximité - Approbation du cahier des charges en vue de la rétrocession d'un fonds de commerce préempté - 68/70 Avenue de la Résistance

- D'approuver le cahier des charges de rétrocession annexé à la présente délibération. (Unanimité)

8) Présentation du rapport d'activités de la société Elior Restauration Service (ELRES) pour l'année 2014/2015

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en sa séance du 13 janvier 2016

- De prendre acte du rapport technique et financier présenté par la société Elior Restauration Services (ELRES), relatif à la Délégation de Service Public de restauration scolaire et municipale, pour l'année 2014/2015. (Unanimité)

9) Convention Ville amie des enfants avec l'UNICEF

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention 2014 - 2020 avec le Comité Français pour l'UNICEF. (Unanimité)

10) Convention d'objectifs et de financement Prestations de service contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention 2015-2018 entre la Commune de Chelles et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne. (Unanimité)

11) Présentation du rapport préalable du Maire et décision de principe sur la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (service multi-accueil) de l'Aulnoy

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 13 janvier 2016.

Vu l'avis formulé par le Comité Technique lors de sa réunion du 14 janvier 2016.

Vu le rapport préalable présenté qui contient les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire,

- D'adopter le principe de délégation de service public et en conséquence de décider de lancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (Service Multi-Accueil) de l'Aulnoy, située au 8, rue Maurice Abbès.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 41 pour, 2 contre, 2 abstention(s))

12) Versement d'une subvention à Marne et Chantereine Habitat

Considérant que la rénovation du quartier Schweitzer Laënnec par l'OPH Marne et Chantereine Habitat (MCH) s'est accompagnée de la mobilisation d'une équipe de travailleurs sociaux. L'OPH a porté cette démarche en s'appuyant sur un opérateur local, qui a permis d'ouvrir un espace dédié sur le quartier « Local Le Lien » favorisant des liens de proximité avec les habitants.

Considérant que la Ville a appuyé cette démarche, en déposant à la fois une demande de financement auprès de la préfecture à hauteur de 20 000 € et en engageant un poste d'adulte relais, en tant que médiateur social au sein du quartier.

- D'attribuer une subvention de 20 000 euros à Marne et Chantereine Habitat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget. (Unanimité)

13) Renouvellement des conventions avec l'Association du théâtre de Chelles pour l'année 2016 : conventions cadre d'objectifs et de mise à disposition de locaux

- D'approuver la convention d'objectifs et la convention de mise à disposition de locaux qui contractualisent sur l'année 2016 les rapports entre la ville de Chelles et l'Association du Théâtre de Chelles.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Théâtre de Chelles et la convention de mise à disposition de locaux ainsi que tout document y afférent.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget. (Unanimité)

14) Convention pour la création et le soutien d'une école multisports territoriale

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.
- D'approuver la convention relative à cette demande de subvention définissant les modalités de partenariat entre la Ville et le Conseil Départemental de Seine et Marne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.
(Unanimité)

15) Recours au service civique : demande d'agrément pour l'accueil de jeunes volontaires et promotion du dispositif

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'agrément auprès des services de l'Etat et à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif du service civique.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.
(Unanimité)

16) Lutte contre l'absentéisme - modification du régime indemnitaire et du 13ème mois

Considérant que la Ville fait face à une augmentation de l'absentéisme des agents, que ce soit suite à des congés de maladie ordinaire (CMO), congés de longue maladie (CLM), congés de longue durée (CLD) ou congés pour accident de service. Cela représente 23 890 jours.

Considérant que la majorité de ces absences sont des congés ordinaires de maladie (13 307 jours), donc des arrêts de courte durée.

Considérant que ces absences pèsent fortement sur le fonctionnement des services. Aussi, la Collectivité a souhaité combiner la réflexion sur le volet indemnitaire avec celle de l'absentéisme et notamment en « pénalisant » financièrement les agents absents.

- D'abroger, à compter du 10 février 2016, le règlement intérieur du 17 juin 2011 relatif aux modalités d'attribution du régime indemnitaire.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement relatif aux modalités d'attribution du régime indemnitaire.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 36 pour, 2 contre, 7 abstention(s))

17) Projet de modification du protocole d'accord du 4 décembre 2000 relatif à l'Aménagement du Temps de Travail

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 31 octobre 2014, présenté en séance du Conseil Municipal du 10 février 2015,

Considérant l'avis émis par les réunions de dialogue avec les syndicats le 25 novembre 2014, les 8 et 18 décembre 2014, le 6 janvier 2015, le 19 novembre 2015 et le 03 décembre 2015,

Considérant l'avis émis par le Comité Technique lors de la séance en date du 14 janvier 2016,

- D'approuver le projet de modification du protocole d'accord du 4 décembre 2000.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la modification du protocole d'accord du 4 décembre 2000.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 36 pour, 2 contre, 7 abstention(s))

18) Contrat d'assurance statutaire du personnel

- De mandater le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour souscrire, pour le compte de la Ville, des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales selon le principe de mutualisation.

- De dire que les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2017

régime du contrat : capitalisation

couverture souhaitée pour les agents soumis au régime de retraite CNRACL : décès, accident de travail, maladie imputable au service.

- De charger le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions résultant du mandat donné.
(Unanimité des votants : 36 pour, 9 abstention(s))

19) Modalités d'accueil des stagiaires et de versement d'une gratification

- De permettre aux étudiants de l'enseignement secondaire ou supérieur qui en font la demande d'être accueillis au sein des services municipaux disposant de cette capacité d'accueil, après un conventionnement préalable en début de stage conformément aux dispositions de l'article L. 124-7 du code de l'éducation, et après la désignation d'un tuteur au sein des services municipaux.

- D'autoriser les stagiaires accueillis au sein des services municipaux quel que soit l'objet et la durée du stage, à bénéficier d'un défraiement pour les frais engagés à l'occasion du stage dans les conditions suivantes :

- les stagiaires bénéficieront d'un accès au restaurant administratif dans les mêmes conditions que le personnel municipal

- les stagiaires seront indemnisés de leurs frais de transport (de leur domicile au lieu du stage) dans les mêmes conditions que le personnel municipal, en application du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001

- D'attribuer une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur pendant leur stage dans les conditions définies ci-dessous :

- la durée du stage doit être au minimum de 2 mois

- l'objet du stage doit être en rapport direct avec l'activité du service d'accueil, et contribuer à la réalisation d'un projet ou d'une activité de ce service

Lorsque les conditions ci-dessus sont remplies, cette gratification, fixée par décret à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, sera calculée sur la base du nombre d'heures de présence effective et prévue préalablement dans la convention de stage.

- De dire que la dépense relative au versement de cette gratification sera prévue au budget de la commune. (Unanimité)

20) Rémunération des agents recenseurs

- De fixer la rémunération en référence au nombre et à la nature des documents collectés, du repérage effectué sur le terrain et de la présence des agents recenseurs aux réunions de travail, comme suit :

Bulletin individuel : 2,30 € (brut)
Feuille de logement : 1,10 € (brut)
Dossier d'adresse collective : 1,10 € (brut)
Fiche de logement non enquêté : 0,50 € (brut)
Fiche d'adresse non enquêtée : 0,50 € (brut)
Deux demi-journées de formation : 22,50 € (brut)
Un repérage des lieux : 10 € (brut)

- De dire que la rémunération et les charges afférentes à ces emplois sont inscrites au budget de l'exercice 2016.
(Unanimité)

21) Modification du tableau des effectifs

- De créer 0,2 poste à temps non complet.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune. (Unanimité des votants : 36 pour, 9 abstention(s))

22) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

- De prendre acte des marchés attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal. (Unanimité)

23) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

De prendre acte des décisions prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal, (Unanimité)

LISTE DES MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 07/12/2015 AU 09/02/2016

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)		Montant H. T.
15-50	Marché négocié sur la migration, la maintenance, l'assistance, les prestations annexes et sur la fourniture de modules supplémentaires des progiciels pour la gestion des actes administratifs GAA (lot n° 1) et pour la gestion du cimetière LOGICIME (lot n° 2)	MN	LOT 1	DIGITECH 21 avenue Fernand Sardou 13016 MARSEILLE	Marché à bons de commande : Montant maximum par période : 20 900 €
			LOT 2	Migration, la maintenance, l'assistance, les prestations annexes et sur la fourniture de modules supplémentaires des progiciels pour la gestion du cimetière LOGICIME	
15-56	Désignation d'un coordinateur SPS dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire - Place des martyrs de Châteaubriant	MAPA	QUALICONSULT SECURITE SAS Parc de la Haute Maison Bat E1 16 rue Gaillie 77420 CHAMPS SUR MARNE		7 632 €
15-51	Entretien du linge des services municipaux de la ville de Chelles	MAPA	LOT N°1	Entretien du linge des crèches IP SIS ELISA 77 41 rue du Valengelier 77500 CHELLES	Marché à bons de commande : Montant maximum par période : 60 000 €
			LOT N°2	Entretien du linge des services municipaux et des écoles IP SIS ELISA 77 41 rue du Valengelier 77500 CHELLES	Marché à bons de commande : Montant maximum par période : 30 000 €
15-55	Mission d'interventions en structure multi-accueil petite enfance en qualité de médecin référent	MAPA	Joseffe JOANNIC 21 rue de Clamart 94150 NOGENT SUR MARNE		Marché à bons de commande : Montant maximum par période : 25 000 €

LISTE DES AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 07/12/2015 AU 09/02/2016

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)	Montant H.T.
13-36	Avenant n°1 au marché Location d'autocars sans chauffeur et avec chauffeur Lot n°1 : Location d'autocars sans chauffeur	AO	LAMBERT LOCATION Rue Saint Pregts 89140 GISY LES NOBLES	AJOUT D'UN PRIX AU BPU
15-01	Avenant n°4 au marché de nettoyage des bâtiments communaux Lot n°1 : Entretien ménager des bâtiments communaux (Entretien des sites supplémentaires)	AO	ARC EN CIEL TERTAIRE ZA Ponroy - 4 rue Louis Blériot 94420 LE PLESSIS TREVISE	48 221,10 €
	Avenant n°2 au marché de nettoyage des bâtiments communaux Lot n°2 : Vitrerie des bâtiments communaux (Entretien des sites supplémentaires)		T.S.F (Technique Service France) 50 rue Georges Clémenceau 94190 LEUVILLE SUR ORGE	779,00 €
15-11	Avenant de transfert Avenant n°1 au marché de maintenance, assistance, prestations annexes et fourniture de modules supplémentaires des progiciels Atal et E Atal pour la gestion des interventions (lot 1) et du progiciel pour la gestion des fluides (lot 2) de la ville de Chelles	MN	BERGER-LEVRAULT 892 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	AUCUN
15-34	Avenant n°1 au marché Travaux de couverture - programme 2015 Lot n°2 : Remplacement des dessous de toit de l'école Dr Roux (Travaux supplémentaires)	MAPA	GRUN 1 rue Raymond Poincaré 93330 NEUILLY SUR MARNE	10 220,55 €



Direction Juridique et Patrimoine

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Communication du Conseil Municipal
du 9 février 2016

Décision n° D 2015-248 du 07/12/2015 :

Modification de la régie "menues dépenses".

Décision n° D 2015-249 du 07/12/2015 :

Contrat avec l'artiste YALTA CLUB pour la mise à disposition de l'espace scénique et d'une loge des Cuizines du 7 au 9 décembre 2015.

Montant : 306 € à percevoir

Décision n° D 2015-250 du 11/12/2015 :

Convention avec l'association Sanguines pour un après-midi conte le 19 décembre 2015.

Montant : 400,00 €

Décision n° D 2015-251 du 11/12/2015 :

Convention avec l'association IPSIS pour la mise à disposition d'un studio de répétition des mercredis après-midi pour l'année scolaire 2015-2016 .

Montant : 9 € de l'heure à percevoir

Décision n° D 2015-252 du 11/12/2015 :

Contrat avec Histoire de sons pour un spectacle le 22 décembre 2015.

Montant : 400,00 €

Décision n° D 2015-253 du 11/12/2015 :

Contrat avec Claire Desage pour un spectacle le 29 décembre 2015.

Montant : 300,00 €

Décision n° D 2015-254 du 11/12/2015 :

Contrat avec Cesam International pour la présentation des activités et des stands avec un animateur et deux danseuses le 19 décembre 2015.

Montant : 600,00 €

Décision n° D 2015-255 du 28/12/2015 :

Cession d'un véhicule léger de marque Citroën Berlingo 487 CSK 77 à la société 2R autos.

Montant : 1022,70 € à percevoir

Décision n° D 2015-256 du 28/12/2015 :

Cession d'un véhicule utilitaire de marque Peugeot Partner 937 CDH 77 à la société HERIZI.

Montant : 927,00 € à percevoir

Décision n° D 2015-257 du 28/12/2015 :

Cession d'un véhicule léger de marque Peugeot Boxer 326 DCP 77 à M. OURO BANG NA MAMAN.

Montant : 2 315,25 € à percevoir

Décision n° D 2015-258 du 28/12/2015 :

Bail logement T3 situé 132 Rue des Cités à Chelles à Madame NOAILLES Brigitte.

Montant : 653,90 € à percevoir

Décision n° D 2015-259 du 29/12/2015 :

Bail précaire commerce 68/70 avenue de la Résistance à Chelles à la SAS Le Fourneau.

Montant : 769,28 € à percevoir

Décision n° D 2015-260 du 28/12/2015 :

Convention de partenariat avec le lycée Louis Lumière pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° D 2015-261 du 28/12/2015 :

Convention de partenariat avec le lycée Gaston Bachelard pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° D 2015-262 du 28/12/2015 :

Contrat avec la Caisse des dépôts et consignations pour trois prêts.

Décision n° D 2015-263 du 30/12/2015 :

Création de la régie d'avances "Activités diverses Sports, Culture, Jeunesse".

Décision n° D 2015-264 du 30/12/2015 :

Modification de la régie de recettes "Passeports jeunes et adultes" renommée "Activités sports, culture, jeunesse".

Décision n° D 2015-265 du 30/12/2015 :

Clôture de la régie de recettes "sorties jeunesse" à compter du 01/01/2016.

Décision n° D 2015-266 du 30/12/2015 :

Clôture de la régie de recettes "séjours jeunesse" à compter du 01/01/2016.

Montant :

Décision n° D 2015-267 du 31/12/2015 :

Modification de la régie d'avances "Protocole".

Décision n° D 2015-268 du 31/12/2015 :

Modification de la régie d'avances "Centres de loisirs".

Décision n° D 2015-269 du 31/12/2015 :

Continuité de la mise à disposition d'un local avenue de la Résistance à Chelles pour l'accueil de l'Espace Info Energie.

Décision n° D 2015-270 du 31/12/2015 :

Contrat de concession de fréquence RPX réseau radio électrique avec la société DESMAREZ S.A..

Montant : 3 364,00 €

Décision n° D 2016-1 du 05/01/2016 :

Convention avec M. MIGNON Olivier pour une conférence le 5 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-2 du 05/01/2016 :

Convention avec M. LEVANNIER Yannick pour une conférence le 7 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-3 du 05/01/2016 :

Convention avec M. DESTHULLIERS Etienne pour une conférence le 8 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-4 du 05/01/2016 :

Convention avec M. LETEURE Stéphane pour une conférence le 12 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-5 du 05/01/2016 :

Convention avec M. CLAIRIN Bruno pour une conférence le 19 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-6 du 05/01/2016 :

Convention avec M. HUBERT Pierre Marie pour une conférence le 21 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 430,00 €

Décision n° D 2016-7 du 05/01/2016 :

Contrat de cession avec Label'Gass pour le spectacle Gasandji le 23 janvier 2016.

Montant : 700,00 €

Décision n° D 2016-8 du 05/01/2016 :

Contrat de cession avec les éditions du Roy pour le spectacle Inna Modja le 23 janvier 2016.

Montant : 4 220,00 €

Décision n° D 2016-9 du 05/01/2016 :

Convention avec Mme GUIGNAT Yolaine pour une conférence le 26 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 100,00 €

Décision n° D 2016-10 du 05/01/2016 :

Convention avec Mme BANEUX Nathalie pour une conférence le 28 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-11 du 05/01/2016 :

Convention avec Mme COMINOTTO Sandra pour une conférence le 14 janvier 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-12 du 05/01/2016 :

Contrat de cession avec The link Productions Association pour le spectacle Dan terminus le 29 janvier 2016.

Montant : 738,50 €

Décision n° D 2016-13 du 05/01/2016 :

Contrat de cession avec Sweyd Original pour le spectacle Vautour le 29 janvier 2016.

Montant : 300,00 €

Décision n° D 2016-14 du 11/01/2016 :

Contrat de cession de spectacle avec l'Association Arabesque et Contretemps.

Montant : 600,00 €

Décision n° D 2016-15 du 11/01/2016 :

Contrat avec l'Association Celtique Mag Mell pour la représentation d'un trio musical.

Montant : 600,00 €

Décision n° D 2016-16 du 11/01/2016 :

Contrat avec Monsieur Loïc PERREL pour le montage d'un film vidéo.

Montant : 2 600,00 €

Décision n° D 2016-17 du 13/01/2016 :

Contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la halle tennistique avec le cabinet d'architecture et d'urbanisme Philippe BANCILHON.

Montant : 13 468,80 €

Décision n° D 2016-18 du 13/01/2016 :

Convention de partenariat avec Mme LIVOLSI Frida pour la mise en place de cafés des parents sur l'espace soicoculturel Jean Moulin.

Montant : 1 800,00 €

Décision n° D 2016-19 du 14/01/2016 :

Institution de la régie de recettes "centre d'accueil préadolescents".

Décision n° D 2016-20 du 14/01/2016 :

Modification de la régie unique "secteur enfance et petite enfance".

Décision n° D 2016-21 du 14/01/2016 :

Convention tripartite pour la résidence de la compagnie "cabaret contemporain" avec la Ville (les Cuizines) et l'association du théâtre de Chelles.

Montant : 72,00 € par heure

Décision n° D 2016-22 du 14/01/2016 :

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Carpenter Brut" avec PYRPROD.

Montant : 2 004,50 €

Décision n° D 2016-23 du 14/01/2016 :

Convention de partenariat avec l'association Tribe Organisation pour des élèves du centre d'arts plastiques.

Montant : 37,50 € par heure

Décision n° D 2016-24 du 26/01/2016 :

Contrat avec la direction générale de l'UNSS, académie de Créteil pour la location d'une installation sportive le 10 février 2016.

Montant : 276,00 €

Décision n° D 2016-25 du 26/01/2016 :

Convention avec M. CHEVALLEY Jean-Paul pour une conférence le 4 février 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 150,00 €

Décision n° D 2016-26 du 26/01/2016 :

Convention avec M. SYNOWIECKI Jan pour une conférence le 9 février 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.

Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-27 du 26/01/2016 :

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Soom T" avec JHD Production.

Montant : 3 692,50 €

Décision n° D 2016-28 du 26/01/2016 :

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "LMK" avec GCL Production.

Montant : 550,00 €

Décision n° D 2016-29 du 26/01/2016 :

Mise à disposition de 2 places de parking Passage Bazin au profit de la SARL New Guofa.

Montant : 60,00 €

Décision n° D 2016-30 du 26/01/2016 :

Mise à disposition d'une place de parking Rue Aimé Aubervillé au profit de Mme DOS SANTOS Maryse.
Montant : 45,73 €

Décision n° D 2016-31 du 26/01/2016 :

Convention avec M. GIOVANETTI Marc pour une conférence le 2 février 2016 dans le cadre des activités de l'Université Interâges.
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-32 du 26/01/2016 :

Convention de partenariat avec le collège et le lycée Gasnier Guy pour un projet d'éducation artistique et culturelle.

Décision n° D 2016-33 du 26/01/2016 :

Contrat avec l'espace Marcel Dalens pour un spectacle avec Arts au pluriel le 29 janvier 2016.
Montant : 500,00 €